

28ème SESSION DU COMITÉ DES FORÊTS DE LA FAO – COFO 28



Rome, du 28 septembre au 2 octobre 2026

Déclaration du Groupe Régional Afrique (GRA)

au titre du Point 6 de l'ordre du jour : Gestion intégrée des feux de forêt et feux de végétation.

Document COFO/2026/2

Monsieur le Président,

Excellences,

Distingués délégués,

1. L'Algérie, le Kenya, la Guinée, le Burundi et le Mozambique ont l'honneur de présenter cette déclaration au nom du Groupe régional africain (GRA) et de remercier la FAO pour l'attention accordée, dans le cadre de cette session, à la question des feux de forêt et de la gestion intégrée des feux.
2. Le Groupe Afrique souligne que les feux de végétation et les incendies de forêt ne constituent pas uniquement une question environnementale. Ils touchent directement les moyens d'existence des populations rurales, l'agriculture, la biodiversité, les ressources en eau, la sécurité alimentaire et le développement économique et social de nos pays. Face à des changements climatiques qui accroissent la fréquence et l'intensité des incendies extrêmes, la gestion intégrée des feux doit aller au-delà de l'intervention d'urgence et intégrer la prévention, la préparation, la réponse et la restauration.

LES TROIS GRANDS POINTS DE LA DÉCLARATION

Diversité des réalités nationales · Priorités du Groupe Afrique · Voie commune

Premièrement, la diversité des réalités africaines

3. Pour les pays africains, la question des feux doit être abordée en tenant compte de la grande diversité de nos écosystèmes et de nos réalités socio-économiques. L'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne, les zones tropicales, les régions de savane et les zones arides ne sont pas confrontées aux mêmes types de feux ni aux mêmes facteurs de risque. Nos réponses doivent donc être adaptées aux réalités écologiques, économiques et sociales de chaque pays, tout en renforçant la coopération entre les pays.
4. Deux réalités l'illustrent. Dans les régions forestières et méditerranéennes du continent, les épisodes de chaleur et les périodes de sécheresse rendent la propagation des incendies particulièrement rapide et les interventions difficiles. Cela montre l'importance de renforcer simultanément la prévention, la surveillance, l'alerte précoce, les moyens d'intervention et la restauration des espaces touchés, comme la sensibilisation des populations locales.
5. Dans les zones de savane, de parcours pastoraux et de montagne, la sécheresse et la pression sur les ressources en eau exacerbent la vulnérabilité des communautés. Ces situations démontrent la valeur de la surveillance communautaire, de l'alerte précoce et de l'articulation entre la gestion des feux, la conservation de la faune et les moyens d'existence des éleveurs et des agriculteurs.

Monsieur le Président,

Deuxièmement, les priorités du Groupe régional Afrique

6. Le Groupe Afrique met en avant quatre priorités, qui rejoignent les orientations de la FAO.
7. Renforcer la prévention, en passant progressivement d'une approche centrée sur la réaction aux incendies à une approche axée sur la prévention et la réduction des risques. La FAO encourage cette évolution à travers la gestion intégrée des feux et l'approche des « 5R » : analyse et évaluation, réduction des risques, préparation, réponse et rétablissement.
8. Renforcer les capacités nationales, en donnant à nos services forestiers et à nos structures de lutte contre les incendies un accès accru aux équipements, aux technologies, aux données et à la formation, notamment pour la surveillance des forêts, les systèmes d'alerte précoce, la cartographie des risques, les données satellitaires et la formation des équipes d'intervention.
9. Renforcer la coopération régionale et transfrontalière, car les incendies ne connaissent pas les frontières administratives. Le partage des données, des expériences, des équipements et des capacités d'intervention entre pays voisins est une nécessité. Les commissions régionales des forêts qui appuient les travaux du COFO doivent être pleinement mobilisées à cette fin.
10. Renforcer l'accès au financement et le rôle des communautés. La prévention exige des investissements de long terme : il est plus coûteux de reconstruire après une catastrophe que de réduire les risques en amont. Et la lutte contre les feux ne peut être la seule responsabilité des administrations forestières ; elle doit mobiliser les collectivités, les agriculteurs, les organisations communautaires, les jeunes, les femmes et les chercheurs, en s'appuyant sur les connaissances locales.

Monsieur le Président,

Troisièmement, une voie commune pour l'Afrique

11. Le Groupe Afrique salue les efforts de la FAO pour renforcer la gestion intégrée des feux à l'échelle mondiale. Le Global Fire Management Hub est une plateforme importante pour les capacités nationales et l'échange d'expériences, et le guide consacré à l'évaluation de la gouvernance de la gestion intégrée des feux s'inscrit dans une approche plus globale. Ces outils doivent être largement accessibles aux pays en développement et accompagnés d'un renforcement concret des capacités.
12. Nous devons également reconnaître que le feu fait partie de certains écosystèmes et qu'il peut, dans certains contextes, être utilisé de manière traditionnelle ou contrôlée. Le défi consiste à distinguer les pratiques appropriées des incendies incontrôlés et destructeurs. Cette conception est au cœur de l'approche intégrée défendue par la FAO.
13. Protéger les ressources forestières de l'Afrique, c'est protéger la biodiversité, les moyens d'existence de millions de personnes, la sécurité alimentaire, les sols et les ressources en eau, et renforcer la résilience de nos territoires face aux changements climatiques. La lutte contre les feux de forêt doit donc être considérée comme une composante essentielle de nos politiques de développement durable.
14. À l'occasion de ce COFO 28, nous appelons la FAO, les États Membres, les partenaires techniques et financiers et les organisations régionales à poursuivre ensemble leurs efforts afin de construire une Afrique mieux préparée, mieux équipée et plus résiliente face aux feux de forêt. Nous réaffirmons notre disponibilité à renforcer, dans le cadre du COFO et des mécanismes régionaux de la FAO, la coopération africaine en matière de prévention et de gestion intégrée des feux.

Je vous remercie.